

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2024

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE10

présenté par

M. Fuchs

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« , France Médias Monde ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence ayant pour objet de retirer la société France Médias Monde du périmètre de la holding France Médias.